

Il devint alors général de l'artillerie, pacha sous le nom d'Achmet, et tenta de vains efforts pour introduire dans l'artillerie ottomane la tactique et la discipline européennes. Il mourut au moment où il songeait à revenir en France. Les *Mémoires* qu'on a publiés sous son nom sont apocryphes.

BONNEVAL (René de), littérateur français, né au Mans, mort en 1760. Il eut plus de fécondité que de génie. Ses principales productions sont : *Momus au cercle des dieux* (1717); *Reflexions sur l'anonyme* (Voltaire) et sur ses conseils à M. Racine au sujet du poème de la Religion; *Critique des lettres philosophiques de Voltaire* (1734); *Eléments de l'éducation* (1743); *Lettre d'un ermite à J.-J. Rousseau* (1753); *Dissertation entre le P. Buffier et le sieur de Bonneval*, etc.

BONNEVAL (Michel de), littérateur et chorégraphe français, né au Mans, mort en 1766. Il était intendant des menus plaisirs du roi, et il a composé un assez grand nombre de ballets, l'opéra de *Jupiter vainqueur des Titans* (1745), ainsi qu'une éptre intitulée : *le Langage de la nature* (1760).

BONNEVAL (Jean-Jacques GIMAT de), comédien français, né vers 1711, mort en 1783, avait reçu une bonne éducation. Un singulier don de la nature le décida à embrasser l'état d'artiste dramatique. Il y a des défauts qui sont pour certains acteurs une mine californienne; ils bégayent, ils nasillent, ils zézayent; gage certain de succès; tel acteur troquerait son nez contre celui d'Antinoüs qu'il perdrait horriblement au change. Ainsi le veut le public, cet idiot qui a plus d'esprit que Voltaire. Bonneval n'avait rien à envier de ce côté. « Il était facé comiquement », rapporte un des contemporains; or cette *face comique* ne s'accordait guère avec la gravité des professions libérales auxquelles Bonneval pouvait prétendre. Après avoir fait l'expérience de ce défaut de nature et compris tout le parti qu'il pouvait en tirer, il se livra à de sérieuses études scéniques, fit divers essais qui l'encouragèrent, et débuta à la Comédie-Française, dans l'emploi des financiers, le 9 juillet 1741, par le rôle d'Orgon. Sa verve et son organe timbré à souhait pour le personnage qu'il représentait ne lui valurent, à l'origine, qu'un accueil très-froid. Les habitudes de la Comédie, possédées de la manie des comparaisons, l'opposaient sans cesse à La Thorillière, son chef d'emploi, et on devine que, par routine et parti pris, l'avantage ne restait pas au nouveau venu. La bonne et joviale figure de Bonneval lui mérita néanmoins le titre de sociétaire, le 8 janvier 1742, pour tenir les rôles à manteau, ceux de père, etc. Toutefois ce ne fut qu'en 1759, époque de la retraite de La Thorillière, que les plus sévères voulurent bien rendre pleine justice à la rare intelligence de Bonneval et à son jeu finement comique. Il donna un soir une preuve frappante de sa présence d'esprit : au troisième acte, scène septième de *l'Auare*, Cléante paraît mécontent du choix qu'Harpagon a fait de sa Marianne; Harpagon témoigne sa surprise du compliment, et Marianne répond à son tour. Mlle Doligny qui jouait ce rôle, manqua de mémoire, et le souffleur, qui, sans doute en ce moment, piquait un Laïus,

Car que faire en un trou.... le souffleur la laissa dans l'embarras, ainsi que Frosine qui pouvait l'aider. Bonneval reprit sur-le-champ, au moment où les trois acteurs semblaient stupéfaits : « Elle ne répond rien, que voulez-vous qu'elle réponde ? elle a raison ; à son compliment point de réponse. » Le public applaudit vivement la repartie de Bonneval. On voit que, sur la scène comme dans le monde, on gagne à avoir affaire à un homme d'esprit. Bonneval, dit un biographe, fut gravé dans le rôle de *Malade imaginaire*, qu'il jouait supérieurement. Il se retira, en 1773, avec deux pensions, l'une de 1,500 livres, de la Comédie; l'autre de 500 livres, accordée par le roi Louis XV.

BONNEVAL (Sixte-Louis-Constant Ruffo de), prêtre et écrivain français, né à Aix en 1742, mort à Vienne (Isère) en 1820. Le clergé de Paris le nomma député aux états généraux. Il émigra en 1794, après avoir publié : *Remontrance au roi par les bons Français* (1791); *Doléances au roi* (1792). Plus tard, il publia : *Atis aux puissances de l'Europe* (1798). Il passa en Allemagne, puis en Italie, vint ensuite se fixer à Vienne, et fut nommé chanoine. Outre les écrits déjà cités, on lui doit : *Reflexions d'un ami des gouvernements et de l'obéissance* (1793, in-8°); *le Cri de l'évidence et de la douleur* (1794, in-8°).

BONNEVAULT (Pierre), sorcier poitevin du xvi^e siècle, qui fut arrêté parce qu'il allait au sabbat, et condamné à mort comme convaincu d'avoir été en relations avec le diable. Dans l'interrogatoire qu'on lui fit subir, il confessa qu'il avait été mené au sabbat par ses parents; que là il s'était donné au diable, lui permettant de prendre ses os après sa mort, mais refusant de lui abandonner son âme. Il avoua qu'il appelait le diable son maître; qu'un jour, se trouvant seul sur la route avec ses deux juments, chargées d'avoine, il entendit du bruit derrière lui, et que, craignant d'être attaqué par des voleurs, il appela à son aide le diable, qui vint aussitôt sous la forme d'un violent tourbillon, et le transporta, ainsi que ses deux juments, à son logis. Il avoua aussi

avoir fait mourir diverses personnes au moyen de poudres enchantées. — Son frère, Jean BONNEVAULT, fut accusé du même crime. Le jour du procès, il invoqua le diable, qui l'enleva de terre à une hauteur d'environ quatre ou cinq pieds, et le laissa retomber sur le carreau sans aucun bruit, quoiqu'il eût aux pieds des entraves et des chaînes de fer. Deux archers l'ayant relevé, on lui trouva toute la peau de couleur bleue tirant sur le noir; il écumait par la bouche et souffrait dans tout son corps. Comme on lui demanda la cause de cet accident, il répondit que c'était le diable qui avait essayé de l'enlever, mais qu'il n'avait pu y réussir, car tout lien était rompu entre eux depuis qu'il avait prêté serment à la justice. Il avoua avoir mené au sabbat un jeune homme qui avait promis au diable un doigt de sa main après sa mort. Il ajouta qu'il allait au sabbat transporté par le vent; que là il voyait le diable sous la forme de chien, de chat ou d'homme noir; qu'il l'adorait et lui baisait le derrière, tenant une chandelle à la main; qu'enfin le diable avait affaire charnellement avec les femmes qui venaient au sabbat. Il s'accusa, en outre, d'avoir fait mourir différentes personnes par sortilège, et fut brûlé. — Mathurin de BONNEVAULT, parent des deux précédents, et accusé également de sorcellerie, répéta les mêmes aveux. On lui trouva une petite rose dessinée sur l'épaule droite; on y enfonça une longue épingle, et, comme il ne ressentit aucune douleur, on en conclut qu'il était sorcier. Il avoua que sa femme avait l'habitude de faire sécher au four des serpents et des crapauds pour des maléfices; que c'était elle qui l'avait mené au sabbat, où il avait vu le diable avec des yeux noirs, ardents comme des charbons. Il fut condamné à être brûlé, et avoua qu'il avait, au moyen de sortilèges, fait mourir nombre de personnes.

La biographie de ces trois personnages n'offre guère d'intérêt. Si nous l'avons donnée, c'est pour rappeler, une fois de plus, à quel degré d'abrutissement et de cruauté peuvent amener l'ignorance et sa fille la superstition. Voilà trois malheureux, trois insensés, sans doute épileptiques, qui viennent confesser à des juges leurs relations avec messire Diabolus ! Et ces juges, aussi ineptes que cruels, livrent au bûcher cette famille de sorciers — de fous — de malades que les soins de nos modernes aliénistes eussent rendus à la santé.

BONNEVIE (l'abbé de), prédicateur français, né vers 1764. Il fut nommé chanoine de l'église métropolitaine de Lyon en 1802, et suivit à Rome, en qualité de secrétaire, l'archevêque Fesch, oncle de Napoléon; mais lorsque celui-ci eut obtenu le chapeau de cardinal, il revint à Lyon, où il se fit une certaine réputation comme prédicateur. Sous la Restauration, l'abbé de Bonnevie oublia vite les témoignages de dévouement qu'il avait prodigués à la dynastie napoléonienne, et il montra les sentiments du plus ardent royalisme. Il prononça, dans la cathédrale de Lyon, les oraisons funèbres de Louis XVI, de Marie-Antoinette, de Mme Elisabeth. Ces discours furent imprimés, ainsi que d'autres, avec des sermons, des panégyriques de saints, etc. Ces écrits de l'abbé de Bonnevie, fort loués de son temps, sont pleins d'affectation, d'emphase, de jeux de mots, de longues énumérations, et ce qui, le plus souvent, y domine, c'est le mauvais goût. Il suffira, pour donner une idée de sa manière, des deux phrases suivantes : « Imprimeurs de mauvais livres, brisez vos planches et sauvez-vous sur la planche du repentir. — La pénitence est un pont que Dieu a jeté sur le fleuve de la vie pour nous conduire à l'éternité, » et *tutti quanti*.

BONNE-VILAINE s. f. (bo-ne-vi-lè-ne). Hortie. Variété de poire : *Des BONNES-VILAINES*.

BONNEVILLE, petite ville de France, capitale du Faucigny (Haute-Savoie), située dans une jolie plaine au bord de l'Arve, sur la route de Genève à Sallenche. Elle n'a de remarquable que sa forme triangulaire et une colonne de 22 m. de haut, élevée en l'honneur du roi de Sardaigne Charles-Félix, qui entreprit d'importants travaux pour contenir l'Arve dans son lit. Bonneville est très-pittoresquement assise entre le môle et le mont Brizou, montagne taillée à pic, d'une hauteur de 1,879 m., et de laquelle on jouit d'un panorama magnifique sur les glaciers de la chaîne du mont Blanc. La vallée qui conduit de Bonneville à Cluse, et qui porte aussi le nom de Bonneville, est des plus pittoresques. A ses deux extrémités, elle est resserrée entre les montagnes comme entre deux forteresses inaccessibles, tandis qu'au milieu elle offre de verts pâturages, ombragés de noyers séculaires, à travers lesquels on aperçoit des cimes neigeuses qui contrastent avec cette fraîche verdure.

BONNEVILLE, ingénieur et littérateur français, né à Lyon vers 1710, mort vers 1780. Il a publié, entre autres ouvrages : *Esprit des lois de tactique et des différentes institutions militaires*, etc. (La Haye, 1762, 2 vol. in-4°); *De l'Amérique et des Américains ou Observations curieuses du philosophe La Douceur*, etc. (1771, in-8°). Bonneville avait découvert un engin de guerre d'une grande force destructive, auquel il donna le nom de *Lyonnaise*. Il en a publié une description sous ce titre : *les Lyonnaises protectrices des Etats souverains*

et conservatrices du genre humain, etc. (1771, in-8°). C'est à Bonneville qu'on doit la publication des *Régimes du maréchal de Saxe* (La Haye, 1756, in-fol.).

BONNEVILLE (Nicolas de), littérateur et publiciste, né à Evreux en 1760, mort en 1828. Encouragé par d'Alembert, il se fit connaître de bonne heure par des poésies et diverses autres publications. Letourneur se l'adjoignit pour sa traduction de Shakespeare. Electeur et président d'un district de Paris dès le début de la Révolution, il eut le premier, dit-on, l'idée de la formation de la garde nationale, fonda avec Fauchet divers journaux, le *Cercle social*, la *Bouche de fer*, la *Chronique du jour*, etc.; subit pendant la Terreur une assez longue détention pour cause de modérantisme, et fut persécuté sous l'empire pour un motif contraire. Ses opinions politiques étaient un mélange d'idées révolutionnaires et mystiques. Il était partisan de l'illuminisme de Saint-Martin. Il mourut bouquiniste, rue des Grès, à Paris. Il a donné beaucoup d'écrits oubliés aujourd'hui, mais qui produisirent alors une certaine sensation : le *Nouveau théâtre allemand* (Paris, 1782, 12 vol. in-8°); *Choix de petits romans imités de l'allemand* (1786); le *Tribunal du peuple* (1789); *Histoire de l'Europe moderne* (1789-1792, 3 vol. in-8°); *De l'esprit des religions* (1791, in-8°); le *Vieux tribunal* (1791, 2 vol.); le *Nouveau code conjugal établi sur les bases de la constitution* (1792); *Poésies* (1793).

BONNEVILLE DE MARSANGY (Arnould), magistrat et criminaliste français, né à Mons (Belgique) en 1802. Successivement substitut, en 1823, puis procureur du roi à Châteauroux, Saint-Amand, Nogent-le-Rotrou, Reims, Versailles, puis président du tribunal de ce dernier siège, il est, depuis 1854, conseiller à la cour impériale de Paris, officier de la Légion d'honneur. Esprit investigateur et fécond, M. Bonneville a proposé et fait prévaloir plusieurs innovations utiles, entre autres l'institution des *Casiers judiciaires* (v. ce mot) et le système de *libération préparatoire des condamnés amendés*. M. Bonneville a publié : en 1841, un *Traité de la récidive*; en 1847, un *Traité des institutions complémentaires du régime pénitentiaire* (1 vol. in-8°); en 1855 et 1864, les deux premiers volumes (le 3^e et dernier est sous presse) d'un important travail sur *l'Amélioration de la loi criminelle*, en vue d'une justice plus prompte, plus moralisante et plus efficace, ouvrages, surtout le dernier, qui ont placé leur auteur aux premiers rangs de nos criminalistes modernes. Les nombreux ordres étrangers dont M. le conseiller Bonneville est décoré témoignent que l'influence réformatrice de ses écrits et de son ardente initiative s'est étendue au delà de la France.

BONNE-VOGLIE s. f. (bo-ne-vo-llé; *ll* mill. — de bonne, et de l'ital. *voglia*, volonté). Anc. mar. Homme qui se louait pour ramer sur les galères de Malte : *Les BONNES-VOGLIES sont à la chaîne comme les forçats le sont en France*. (Lunier.) En Provence, Mauvais garnement, par allusion sans doute aux mœurs suspectes de ces compagnons volontaires des galères.

BONNEY (le rév. Henri Kave), biographe anglais, né en 1780. Docteur en théologie de l'université de Cambridge, archidiacre et chanoine résident de Lincoln, il est auteur de la *Vie de l'évêque Jeremy Taylor* (1815), de *Notices historiques et de Mémoires sur Thomas F. Middleton*, premier évêque de Calcutta.

BONNIER s. m. (bo-nié — du wallon *bone*, borne). Métrol. Mesure de superficie de l'ancienne Flandre française, variant, selon les localités, de 54 à 137 ares.

BONNIER (Edouard-Louis-Joseph), juriconsulte français, né à Lille le 27 septembre 1808. Les débuts de M. Bonnier firent présager de bonne heure la haute position qui devait récompenser ses travaux. Après avoir fait de fortes études au collège Rollin, où il fut le condisciple et l'émule de M. de Montalembert, il suivit les cours de droit de la faculté de Paris. Licencié à vingt-deux ans (1830), il passa avec un grand succès les examens de doctorat en 1832 et résolut dès lors de se livrer au professorat. En 1839, il obtenait, au concours, une chaire de professeur suppléant à la faculté de Paris. Cinq ans plus tard, la chaire qui comprenait alors les cours de législation pénale et de procédure civile et criminelle devint vacante. C'est encore par la voie du concours que M. Bonnier l'obtint. Tandis que, grâce à sa haute science et à sa profonde connaissance du droit, il devenait le collègue de ses anciens maîtres (1844), il devait à la dignité et à l'affabilité de son caractère de devenir aussi leur ami. En 1844, il épousa la fille de M. Ortolan, professeur de droit pénal. Depuis cette époque, M. Bonnier n'a cessé d'occuper sa chaire, attirant un grand nombre d'élèves par la clarté de sa parole, la netteté de sa doctrine, la haute morale et la probité de ses principes. Ces qualités l'ont fait désigner plusieurs fois pour suppléer M. Oudot dans son cours de philosophie du code civil. M. Bonnier est chevalier de la Légion d'honneur depuis le mois d'août 1858. Ses publications, assez nombreuses, sont toutes fort estimées. En dehors de nombreux articles, insérés dans la *Revue du droit français et étranger*, dans la *Revue de législation*, et d'une série publiée dans le *Correspondant* sur

les *Rapports entre l'Eglise et l'Etat*, M. Bonnier a donné : *Traité théorique et pratique des preuves en droit civil et en droit criminel* (1843, 2 vol. in-8°); *Eléments d'organisation judiciaire et de procédure civile* (1847, 1848, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage a été réédité en 1853, en deux parties distinctes : *Eléments d'organisation judiciaire* (1 vol. in-8°); *Eléments de procédure civile* (1 vol. in-8°). En 1858, ces *Eléments* ont été réunis aux *Eléments de droit pénal* de M. Ortolan, avec lesquels ils forment 3 vol. in-8°. *Commentaire théorique et pratique du code civil, premier examen* (1851, 2 vol. in-8°). Cet ouvrage, publié en collaboration avec MM. Ducaurroy et Roustain, doit avoir six volumes; deux volumes sont consacrés à chaque examen. Interrompue par la mort de M. Roustain, cette publication sera achevée par MM. Bonnier et Ducaurroy.

BONNIER D'ARCO (Ange-Elisabeth-Louis-Antoine), conventionnel, né à Montpellier en 1750, mort en 1799. Il fut président de la cour des aides, député à l'Assemblée législative, puis à la Convention. Dans le procès de Louis XVI, il vota pour la mort sans sursis. Envoyé par le Directoire comme plénipotentiaire aux conférences de Lille (1797), il fut chargé de suivre les négociations au congrès de Rastadt, et périt en quittant cette ville pour revenir en France, assassiné par des hussards autrichiens. Son collègue Roberjot périt également dans ce guet-apens odieux. Le troisième commissaire de la République, Jean Debry, fut blessé et n'échappa que par miracle (28 avril 1799). On a de Bonnier d'Arco des *Recherches historiques et politiques sur Malte* (1798).

BONNIÈRES, bourg de France (Seine-et-Oise), ch.-l. de cant., arrond. et à 13 kilom. N.-O. de Mantes, sur la rive gauche de la Seine et le chemin de fer de Paris à Rouen; pop. aggl. 654 hab. — pop. tot. 809 hab. Aux environs, ruines d'une tour du xvi^e siècle.

BONNIÈRES (Alexandre-Jules-Benoît de), juriconsulte français, né à Grancey (Berry) en 1750, mort à Paris en 1801. Après avoir étudié le droit sous le célèbre Pothier, il devint avocat de la ville d'Orléans, puis avocat consultant du comte d'Artois et intendant de sa maison. Il faillit être victime des massacres de septembre, et, en 1796, il fut élu membre du conseil des Cinq-Cents. Après le 18 fructidor, il fut mis au nombre des proscrits; mais le gouvernement consulaire lui permit bientôt de rentrer dans sa patrie.

BONNIEUX, bourg de France (Vaucluse), ch.-l. de cant., arrond. et à 12 kilom. S.-O. d'Apt; pop. aggl. 1,037 h. — pop. tot. 2,530 h. Bonnieux possède une église digne d'attirer l'attention : elle domine la ville; on y monte par 81 marches d'un côté et 84 de l'autre. La porte Sud est moderne; la nef et la porte orientale datent de l'époque romane; le reste est du xvi^e siècle. Elle renferme un beau tableau de Mignard, représentant saint François d'Assise, avec le Christ, la Vierge et des groupes d'anges.

BONNIGHEIM, ville du Wurtemberg, cercle du Neckar, à 21 kilom. N.-O. de Ludwigsburg, au pied du Michelberg, près du Neckar. 2,330 hab. Vieux château royal; récolte de grains et de vins estimés.

BONNIN (François-Urbain-Salliste), homme politique français, né à Neuillet (Vienne), en 1795, mort en 1862. Il avait été notaire à Civray, lorsqu'il fut nommé, sous Louis-Philippe, membre de la Chambre des députés. Il y siégea à l'extrême gauche, et, après la révolution de 1848, il fut élu représentant du peuple dans le département de la Vienne. Bonnini vota avec les républicains modérés, combattit la politique de l'Elysée et ne fut pas réélu à la Législative. On a de lui : *Emploi de l'armée aux travaux d'utilité publique et d'extinction de la mendicité*.

BONNIVARD ou **BONIVARD** (François de), chroniqueur et homme politique. V. BONIVARD.

BONNIVET (Guillaume Gouffier, seigneur de), amiral de France, né vers 1488, mort en 1525. Il était fils de Guillaume Gouffier de Boissy, sénéchal de Saintonge. Elevé avec François I^{er}, il gagna son affection par son esprit et sa bravoure; fit avec lui ses premières armes au siège de Gênes, sous Louis XII (1507), et fut dans la suite chargé d'importantes missions en Angleterre et auprès des cours d'Allemagne. Après la bataille de Marignan, où il avait encore combattu à côté de François I^{er}, celui-ci l'envoya d'abord en Angleterre, avec mission de gagner le cardinal Wolsey, ministre de Henri VIII, et d'obtenir que la cour de Londres appuyât les prétentions du roi de France à la couronne impériale, devenue vacante par la mort de l'empereur Maximilien. Mais il n'obtint que de vagues promesses, soit qu'il eût manqué d'habileté dans ses manœuvres, soit que la cour de Londres eût déjà résolu de favoriser d'autres prétentions. L'année suivante, Bonnivet fut chargé de parcourir toutes les cours d'Allemagne; il vit l'un après l'autre tous les princes qui étaient appelés à élire le nouvel empereur, tous ceux qui jouissaient de la faveur du prince dans ces petites cours où tout se fait par l'intrigue; il distribua l'argent avec profusion et ne fut pas plus heureux qu'il l'avait été en Angleterre. Dans les guerres contre Charles-Quint, il eut le commandement de l'armée de Guyenne (1521),